

Etaient présents :

Thierry DUPOUÉ, Maire, Jean-Paul MAAS, Roland HENTZIEN, Sophie LORMAN, Raymond LE FLOCH, Martine DUBOIS, Adjoint, Jean-Paul DAVIAUD, Laurence BRETON, Jean-Louis VERISSON, Françoise SEILLÉ, Gilles PICHARD, Roger LOUERAT, Jean-Yves LAIGLE, Elena FUSI-PERRODEAU, Jacques PRIEUR, Catherine LEROY, Christiane MEISART, Béatrice GRELIER, Valérie BRIAND/KRÖGER, Antoine CHIFFOLEAU, conseillers municipaux

Etaient représentés :

Gilles LAURENT (pouvoir à Gilles PICHARD), Jacques PRIEUR (pouvoir à Thierry DUPOUÉ)

De fixer les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;

De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

- Concession 15 ans n° 1561 au nom de CHESNEAU Paulette
- Concession 15 ans n° 1210 au nom de BROBAND Sylvie
- Concession 15 ans n° 793 au nom de HARLE Marie
- Concession 15 ans n° 1234 au nom de LONGUESPE Guy
- Concession 50 ans n° 1298 au nom des héritiers JAMET
- Concession 15 ans n° 1557 au nom de CRESPIN Joël
- Concession 15 ans n° 1222 au nom de MONTREUIL Gérard
- Concession 15 ans n° 1198 au nom de BILLET Hélène
- Concession 30 ans n° 1794 au nom BEGUET Yves
- Concession 15 ans n° 1212 au nom de GRANDJEAN Odette Aimé
- Concession 15 ans n° 1555 au nom de LA BERGERIE Jocelyne
- Concession 30 ans n° 1185 au nom de BOULAY Gilberte
- Concession 15 ans n° 1553 au nom de LAUNAY Andrée
- Concession 15 ans n° 1563 au nom de BENAROUCHE Guy
- Concession 15 ans n° 1795 au nom de RABOISSON Eric –BUCQUOY Isabelle
- Concession 15 ans n° 1223 au nom de CHOTARD Claude
- Concession 15 ans n° 1506 au nom de GAUDILLAT Geneviève
- Concession 15 ans n° 1218 au nom de BAUDOUX Yves
- Concession 15 ans n° 1174 au nom de MADRU Patrice
- Concession 15 ans n° 1796 au nom de DURAND Yveline

o **T.A.E. – conventions signées avec :**

- Jean-Louis VERISSON – statut de bénévole
- Mylène FAJFER – statut d'intervenante rémunérée via l'association « L'Abeille de Kerverner »
- « Kaïros » Martine GOBIN – association rémunérée
- Danièle PELLERIN – statut de bénévole
- « Roule Ta Bille » - convention établie pour l'année
- « BOCA » - convention établie pour l'année

o **Déclaration d'intention d'aliéner n° 15-78 à 15-107**

1.- AFFAIRES FINANCIÈRES

1.1.- Vote du taux des impôts locaux pour l'année 2016

Le conseil municipal arrête, par 22 voix pour, les taux d'imposition proposés ci-dessous pour l'année 2016

	Année 2016
Taxe d'habitation	18,04 %
Taxe foncière bâtie	14,05 %
Taxe foncière non bâtie	44,31 %

1.2.- Fixation des tarifs communaux – 2016 -

Le conseil municipal adopte, par 1 abstention, 4 voix contre et 17 voix pour, la grille des tarifs communaux applicables à compter du 1^{er} janvier 2016.

Jacques PRIEUR arrive en séance à 20 h10.

Etaients présents :

Thierry DUPOUÉ, Maire, Jean-Paul MAAS, Roland HENTZIEN, Sophie LORMAN, Raymond LE FLOCH, Martine DUBOIS, Adjoint, Jean-Paul DAVIAUD, Laurence BRETON, Jean-Louis VERISSON, Jacques PRIEUR, Françoise SEILLÉ, Gilles PICHARD, Roger LOUERAT, Jean-Yves LAIGLE, Elena FUSI-PERRODEAU, Jacques PRIEUR, Catherine LEROY, Christiane MEISART, Béatrice GRELIER, Valérie BRIAND/KRÖGER, Antoine CHIFFOLEAU, conseillers municipaux

Etait représenté :

Gilles LAURENT (pouvoir à Gilles PICHARD)

1.3.- Examen et vote du budget primitif 2016

Le conseil municipal, par 22 voix pour, ADOPTE le budget primitif 2016 qui se décompose comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

EN DEPENSES : L'ENSEMBLE DES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT EST VOTE PAR CHAPITRE, FONCTIONNEMENT : DEPENSES

Charges à caractère général	1 031 219 €
Charges de personnel	1 560 000 €
Autres charges de gestion courante	387 317 €
Charges financières	110 625 €
Charges exceptionnelles	4 500 €
Amortissements	55 000 €
Virement de la section d'investissement	600 949 €
TOTAL	3 749 610 €

EN RECETTES : L'ENSEMBLE DES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT EST VOTE PAR CHAPITRE,

EN RECETTES

Atténuation de charge	165 386 €
Produits et services	143 500 €
Impôts et taxes	2 088 887 €
Dotations	1 320 832 €
Autres produits	31 000 €
Produits financiers	5 €
TOTAL	3 749 610€

Les programmes sont votés, après remboursement de l'annuité de la dette en capital.

SECTION D'INVESTISSEMENT :

EN DEPENSES

Capital des emprunts	480 142€
PROGRAMME 20-MATERIEL, MOBILIER	106 600 €
PROGRAMME 25 – EGLISE	4 800 €
PROGRAMME 30 – CIMETIERE	50 000€
PROGRAMME 33 – RESEAU PLUVIAL	200 000€
PROGRAMME 40 – CENTRE-VILLE	6 200 €
PROGRAMME 54-ZAC DU PRE-BOISMAIN	10 000 €
PROGRAMME 100 – VOIRIE	73 321 €
PROGRAMME 103 – AD'AP – ACCESSIBILITE	20 000 €
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	951 063 €

EN RECETTES

CHAPITRE 10 - FCTVA – TLE
 PRELEVEMENT ET AMORTISSEMENT
 TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT

295 114 €
 655 949 €
 951 063 €

LA SECTION D'INVESTISSEMENT EST EQUILIBREE POUR UN MONTANT TOTAL DE 951 063 €.

1.4.- Vote des subventions aux associations

Pour l'année 2016, une enveloppe de 263 681 € est inscrite au budget primitif 2016 (art. 6574) voté ce jour. Le conseil municipal vote, à l'unanimité des présents, les subventions aux associations. Ces votes sont récapitulés au tableau ci-dessous.

Nom	Demande 2016	Proposition 2016
ADAPEI	200,00 €	150,00 €
Avenir Bernerie Cinéma	5 000,00 €	4 850,00 €
ASBTT	0,00 €	0,00 €
Don du sang	180,00 €	180,00 €
Biblioclub	490,00 €	490,00 €
BOCA	10 000 €	9 500,00 €
Classes transplantées et Coopérative Ecole publique	10 600 €	10 600,00 €
Club Gymnique CGB	500 €	480,00 €
Comité des Fêtes	10 000,00 €	5 500,00 €
De Fil en Bulle	500,00 €	500,00 €
Ecole de Musique	14 500,00 €	14 100,00 €
FNACA	150,00 €	100,00 €
Kyudo	350 €	350,00 €
La Compagnie Théâtre	700,00 €	1 050,00 €
La Huppe du Paradou	140,00 €	140,00 €
Les Amis de l'Orgue	500,00 €	380,00 €
Multi Mouv'	1 000 €	900,00 €
Océan Club Plongée de Retz	941 €	150,00 €
Roule ta bille	182 000,00 €	171 340,00 €
Roule ta bille		25 100,00 €
RPNDC	450,00 €	450,00 €*
Sorties culturelles Ecoles	1 050 €	1 050,00 €
SRB	15 000 €	14 000,00 €
UNC	450,00 €	450,00 €

261 810,00 €

* Jean-Louis VERISSON, intéressé par la question, est sorti de la salle et n'a pas pris part au vote.

1.5.- Demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

Parmi les dossiers éligibles au titre de la DETR figure le soutien à la construction et à la rénovation des écoles ainsi que les équipements liés à l'école (restauration scolaire, accueil périscolaire, crèche).

Le conseil municipal, par 22 voix pour, AVALISE

- le projet de réfection de la toiture de l'Ecole René-Guy Cadou

- le projet d'extension de la Maison de l'Enfance

et SOLLICITE une subvention la plus élevée possible au titre de la DETR 2016.

1.6.- SYDELA – accord de participation et convention Rue de Pornic

Le rapporteur présente à l'Assemblée le projet d'accord de convention et de participation financière concernant les travaux d'effacement de réseaux Rue de Pornic.

Les travaux d'effacement d'éclairage public sur le réseau s'élèvent à 14 530,26 € HT, soit 17 436,31 € TTC.

Les travaux d'effacement sur le réseau électrique BT s'élèvent à 243 498,14 € HT.

Les travaux d'effacement sur le réseau téléphonique s'élèvent à 34 480,55 € HT (+TVA)

Le coût du matériel d'éclairage public s'élève à 31 430,48 € HT, soit 37 716,67 € TTC.

La commune participe respectivement à ces financements à hauteur de 121 033,23 €.

Le conseil municipal, par 22 voix pour, APPROUVE le projet de convention avec le SYDELA et AUTORISE le Maire ou à défaut l'un des adjoints à signer la convention et l'accord de participation financière avec le SYDELA

1.7.- DSP – conclusion pour le marché d'approvisionnement

Le conseil municipal, par 22 voix pour,

- MAINTIENT le principe de gestion déléguée du service public des marchés communaux d'approvisionnement et autres occupations commerciales sur le territoire communal.
- APPROUVE la procédure de consultation des candidats menée sur le fondement des articles L1411-12 c et R1411-2 du CGCT avec publicité préalable.
- AUTORISE à Monsieur le Maire à signer le contrat de délégation avec l'entreprise SOGEMAR et de prendre toutes mesures pour la bonne exécution de la procédure.
- DIT que le traité entre la commune et le délégataire entrera en vigueur dès le 1er janvier 2016 et pour une durée de trois ans.

1.8.- Marché d'approvisionnement – approbation du règlement

Le conseil municipal a choisi la société SOGEMAR pour l'exploitation du marché d'approvisionnement. Le conseil municipal, par 21 voix pour et 1 abstention, APPROUVE le règlement du marché

1.9.- Convention avec le CDG 44 pour les archives

Après avoir pris contact avec le Centre de Gestion, une archiviste diplômée sera à la disposition de la commune à compter du lundi 4 Janvier 2016, pour une durée de 5 mois à 5 mois et demi (20 à 22 semaines à 35 heures, soit 770 heures maximum). Le coût de la mission s'élèverait entre 19 950 € et 21 945 € selon le tarif actuel de 28,50 €.

Le conseil municipal, par 22 voix pour, AUTORISE le Maire à signer la convention avec le CDG 44 pour le traitement des archives communales

1.10.- Subvention complémentaire « Roule Ta Bille »

Le conseil municipal, par 22 voix pour, DECIDE de verser une subvention supplémentaire d'un montant s'élevant à 313 € à l'association « Roule Ta Bille », ce qui porte la subvention initiale à un montant s'élevant à 24 613 €.

2.- AFFAIRES SCOLAIRES, ASSOCIATIVES, ENFANCE & JEUNESSE

2.1.- Convention entre l'A.T.B. et la commune

Le rapporteur présente à l'assemblée le projet de convention d'occupation précaire entre la commune et l'association « AVENIR TENNIS BERNERIE ».

Le conseil municipal, par 22 voix pour, APPROUVE les termes de la convention et AUTORISE le Maire à signer cette convention

2.2.- Convention entre la commune et Jean-François FOURNERIE

Le rapporteur présente à l'assemblée le projet de convention d'occupation précaire des infrastructures sportives pour l'enseignement du tennis entre la commune et Jean-François FOURNERIE qui dispense des cours et des stages hors ATB au titre de son activité personnelle.

Le conseil municipal, par 19 voix pour et 3 abstentions, APPROUVE les termes de la convention et AUTORISE le Maire à signer cette convention

2.3.- Participations 2016 aux fournitures scolaires, etc...

Le conseil municipal, par 22 voix pour, FIXE le montant des participations scolaires comme suit :

- Fournitures scolaires : 47,53 € par élève (47,06 € en 2015)
- Matériel pédagogique : 4,55 € par élève (4,50 € en 2015)
- Prix de fin d'année scolaire : 7,02 € par élève (6,95 € en 2015)

2.4.- Convention avec « Avenir Bernerie Cinéma » - avenant n° 1

Le conseil municipal, par 22 voix pour, APPROUVE les termes de l'avenant n° 1 à la convention entre la commune et l'association « Avenir Bernerie Cinéma » et AUTORISE le Maire à signer cet avenant

3.- RESSOURCES HUMAINES

3.1.- Modification du tableau des effectifs

Compte tenu du passage, à compter du 1^{er} Janvier 2016, de la compétence tourisme à la communauté de communes de Pornic, le conseil municipal, par 22 voix pour, DECIDE la suppression, à compter du 1^{er} Janvier 2016, du poste d'adjoint d'animation.

3.2.- Recrutement de 8 agents recenseurs pour 2016

Le conseil municipal, par 22 voix pour,

- AUTORISE Monsieur le Maire à recruter huit agents recenseurs
- APPROUVE la période d'indemnisation des agents recenseurs
- FIXE le salaire de chaque agent recenseur sur la base de l'indice 325 majoré en fonction du nombre d'heures effectuées
- CHARGE, en qualité de coordonnateur, Madame Valérie BRIAND/KRÖGER de mener à bien cette mission en collaboration avec les services de l'INSEE

4.-URBANISME - DOMANIALITÉ

4.1.- Cimetière – classement de tombes dans le patrimoine communal

Après le recensement des tombeaux dans le cimetière et la reprise de ceux arrivés en fin de concession ou abandonnés, il apparaît que certains d'entre eux présentent un intérêt historique et patrimonial. Le conseil municipal, par 22 voix pour, DECIDE d'intégrer dans le patrimoine privé de la commune, les tombeaux des concessions suivantes : G 125 – G 171 – H 4 – H 12 – H 18 – H 19 – H 67 – H 87 – H 129 – H 136 – K 14 et S'ENGAGE à les entretenir.

5.- AFFAIRES FONCIÈRES - VOIRIE

5.1.- Autorisation de signature de l'acte – 23 Rue de la Villardière

Le conseil municipal, par 2 abstentions, 1 voix contre et 19 voix pour, AUTORISE le Maire à signer l'acte authentique ainsi que tous documents relatifs à l'acquisition du bien situé au 23 Rue de la Villardière

6.- AFFAIRES DIVERSES

6.1.- Avenant n° 1 au contrat avec ABRI SERVICES

Le conseil municipal, par 22 voix pour, AUTORISE le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention avec ABRI SERVICES.

6.2.- PAVILLON BLEU – Renouvellement de la candidature 2016

Le conseil municipal, par 3 abstentions et 19 voix pour, AUTORISE le Maire à déposer le dossier de candidature pour l'année 2016. Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6281 du budget primitif 2016.

7.- RAPPORTS ET BILANS ANNUELS

7.1.- Rapport annuel de Loire Atlantique Développement

Conformément à l'article L300-5 du code de l'urbanisme, dans le cadre du contrôle technique, financier et comptable exercé par le concédant d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC), le concessionnaire fournit chaque année un compte rendu destiné à présenter l'avancement de l'opération pour l'année civile écoulée. Loire Atlantique Développement (SELA) a transmis à la commune le Compte Rendu d'Activité à la Collectivité Locale (CRACL) de la ZAC du Pré Boismain au 31 décembre 2014

Le conseil municipal, par 11 abstentions, 1 voix contre et 10 voix pour, PREND ACTE du CRACL de Loire Atlantique Développement (SELA) au titre de l'année 2014.

8.- INTERCOMMUNALITÉ ET SYNDICATS

8.1.- Désignation des membres à la CIID

Conformément à l'article 1650 A du Code Général des Impôts, une commission intercommunale des impôts directs (CIID) doit être instituée dans chaque établissement public de coopération intercommunale soumis au régime de la Fiscalité Professionnelle Unique.

Lors de la désignation des commissaires membres de la CIID, le directeur départemental des finances publiques doit faire en sorte d'assurer une représentation équitable des contribuables soumis à la taxe d'habitation, aux taxes foncières et à la cotisation foncière des entreprises.

Cette condition, prévue par la loi et codifiée à l'article 1650 A du code général des impôts, s'applique même si les compétences des CIID ne portent pas sur les locaux d'habitation.

Le conseil municipal, par 22 voix pour, DESIGNER comme suit les commissaires suivants,

nom de la commune	nom du commissaire titulaire	nom du commissaire suppléant
LA BERNERIE EN RETZ	Yvonne LE BIDEAU	Alain CAQUARD

et CHARGE le Maire de la commune de notifier cette décision au président de l'EPCI avant le 1er décembre 2015

8.2.- Avis sur le schéma départemental de coopération intercommunale (S.D.C.I.)

Le conseil municipal, par 22 voix pour, APPROUVE le schéma départemental de coopération intercommunale sous réserve que les regroupements d'intercommunalités se fassent avec le consentement des maires et des présidents d'intercommunalités concernés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 00.

Dressé à la Bernerie-en-Retz le 30 novembre 2015,
Le Maire,

Thierry DUPOUÉ



Affiché sur le tableau extérieur prévu à cet effet le 1^{er} décembre 2015
Le Maire,

Thierry DUPOUÉ

